

PRÉFECTURE DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2008-11-4888 modifiant les conditions d'exploitation de la carrière de calcaire à ciel ouvert exploitée par la Société LAFARGE CEMENTS sur le territoire des communes de PORT LA NOUVELLE et SIGEAN

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'ordonnance n° 2000-914 en date du 18 septembre 2000

VU le code de l'environnement et ses textes d'application,

VU le code minier et ses textes d'application,

VU le décret n° 99-116 du 12 février 1999 relatif à la police des carrières en application de l'article 107 du code minier,

VU l'arrêté préfectoral n° 2000-547 en date du 6 mars 2000 renouvelant et étendant une autorisation d'exploitation d'une carrière sur le territoire des communes de PORT LA NOUVELLE et SIGEAN délivrée à la Société LAFARGE CEMENTS

VU l'arrêté préfectoral n° 99-0813 en date du 30 mars 1999 imposant à la Société LAFARGE CEMENTS la constitution d'une garantie financière correspondant aux travaux de réaménagement de la carrière,

VU le dossier produit le 26 février 2008 par la Société LAFARGE CEMENTS par lequel elle déclare l'abandon partiel des parcelles 148 et 149 de la section AV de la carrière située sur le territoire de la commune de PORT LA NOUVELLE au lieu dit "Pla de Guiraud" et autorisée par l'arrêté préfectoral n° 2000-547 en date du 6 mars 2000.

VU les pièces annexées à cette déclaration,

VU les rapports et les propositions de M. Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Région Languedoc-Roussillon en date du 10 juillet 2008,

VU l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en date du 2 octobre 2008,

CONSIDERANT que les parcelles visées par la demande d'abandon partiel n'ont fait l'objet d'aucune extraction susceptible de porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les dispositions suivantes complètent les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2000-547 en date du 6 mars 2000 renouvelant et étendant une autorisation d'exploitation d'une carrière sur le territoire des communes de PORT LA NOUVELLE et SIGEAN délivrée à la Société LAFARGE CEMENTS ;

-Le premier paragraphe de l'article 1.4 est remplacé par les dispositions suivantes :

Article 1.4: Consistance des installations classées

Les installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les installations situées dans l'établissement, non classées, mais connexes à des installations classées, sont soumises aux prescriptions du présent arrêté, en application des dispositions de l'article R 512-32 du Code de l'Environnement – Partie réglementaire – Livre V.

Les principales caractéristiques de la carrière sont les suivantes :

- Superficie globale autorisée : 6 158 301 m²
- Production moyenne annuelle : 1 170 000 t
- Production maximale annuelle : 1 500 000 t

a) le site d'extraction de calcaire :

- Superficie du périmètre autorisé : 5 418 035 m²
- Superficie du périmètre d'extraction : 895 000 m²

Le reste sans changement.

Le document annexé à l'arrêté préfectoral n° 2000-547 en date du 6 mars 2000 définissant la liste des parcelles autorisées de la carrière est remplacé par l'annexe jointe au présent arrêté

ARTICLE 2 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3:

Il est donné acte à la Société LAFARGE CEMENTS 5 Boulevard Louis Loucheur – BP 302 – 92214 SAINT-CLOUD Cedex de sa déclaration d'abandon des travaux d'exploitation de carrière concernant les parcelles n° 148 et 149 de la section AV du plan cadastral de la commune de PORT LA NOUVELLE au lieu-dit " Pla de Guiraud " et autorisée par l'arrêté n° 2000-547 en date du 6 mars 2000.

ARTICLE 4

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée dans la Mairie de PORT LA NOUVELLE et peut y être consultée ;
- un extrait de cet arrêté énumérant notamment les motifs qui ont fondé la décision ainsi que les prescriptions auxquelles l'installation est soumise est affiché pendant une durée minimum d'un mois dans cette mairie.

Ce même extrait doit être affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

ARTICLE 5

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative conformément aux dispositions de l'article L 514-6 du Code de l'Environnement susvisé :

- par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté,
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation visée par le présent arrêté présente pour les intérêts visés à l'article L 511-1 du code de l'environnement susvisé dans un délai de six mois, à compter de la notification du présent arrêté.

Une copie conforme est adressée à M. le directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Languedoc-Roussillon et à M. le maire de PORT LA NOUVELLE.

ARTICLE 6 :

Indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées, l'inobservation des prescriptions fixées par le présent arrêté peut entraîner l'application des sanctions administratives prévues par l'article L 514-1 du Code de l'Environnement.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, le sous-préfet de Narbonne, le directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, région Languedoc-Roussillon, Inspecteur des Installations Classées, le maire de PORT LA NOUVELLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et une copie notifiée administrativement à la Société LAFARGE CEMENTS 5 Boulevard Louis Loucheur – BP 302 – 92214 SAINT-CLOUD Cedex

Carcassonne, le 10 novembre 2008
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Pascal ZINGRAFF

CARRIERE LAFARGE-CIMENTS DE PORT LA NOUVELLE ET SIGEAN

N° d'ordre	Commune	Lieu-dit	N° de parcelle	superficie (m ²)	statut
P1	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 1	351920	Renouvellement
P2	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 2	640	Renouvellement
P3	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 3	675	Renouvellement
P4	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 4	1520	Renouvellement
P5	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 5	15200	Renouvellement
P6	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 6	20	Renouvellement
P7	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 7	5560	Renouvellement
P8	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 8	2280	Renouvellement
P9	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 9	3240	Renouvellement
P10	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 10	1680	Renouvellement
P11	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 11	3720	Renouvellement
P12	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 12	1560	Renouvellement
P13	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 13	2560	Renouvellement
P14	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 14	940	Renouvellement
P15	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 15	1265	Renouvellement
P16	Port La Nouvelle	Col du Maçon	AV 16	3110	Renouvellement
P17	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 18	255	Renouvellement
P18	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 33	3515	Renouvellement
P19	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 45	1 200	Renouvellement
P20	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 46	3 400	Renouvellement
P21	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 48	2 345	Renouvellement
P22	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 49	14	Renouvellement
P23	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 50	2 120	Renouvellement
P24	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 51	11	Renouvellement
P25	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 52	6 840	Renouvellement
P26	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 53	600	Renouvellement
P27	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 54	1 280	Extension
P28	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 55	900	Extension
P29	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 56	4 360	Renouvellement
P30	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 57	9 600	Renouvellement
P31	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 58	48 280	Renouvellement
P32	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 59	32	Renouvellement
P33	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 60	3 120	Renouvellement
P34	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 61	5 800	Renouvellement
P35	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 62	3 680	Extension
P36	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 63	1 640	Renouvellement
P37	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 64	2 640	Renouvellement
P38	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 65	61 340	Renouvellement
P39	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 66	2 120	Renouvellement
P40	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 67	1 160	Renouvellement
P41	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 115	610 923	Renouvellement
P42	Port La Nouvelle	Pla de Guiraud	AV 120	18 580	Renouvellement
P43	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 93 p	2425190	Renouvellement
P44	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 94	2 880	Renouvellement
P45	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 95	80	Renouvellement
P46	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 96	720	Renouvellement
P47	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 99	5 340	Renouvellement
P48	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 100	6 720	Renouvellement
P49	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 101	3 920	Renouvellement
P50	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 102	8 200	Renouvellement
P51	Port La Nouvelle	Garrigue Haute Nord	AV 103	23 320	Renouvellement
P52	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 1	18 450	Renouvellement
P53	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 2	2 020	Renouvellement
P54	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 3	2 990	Renouvellement
P55	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 4	4 820	Renouvellement
P56	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 5	570	Renouvellement

N° d'ordre	Commune	Lieu-dit	N° de parcelle	superficie (m ²)	statut
P57	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 6	3 080	Extension
P58	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 7	2 080	Renouvellement
P59	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 8	2 390	Renouvellement
P60	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 9	570	Renouvellement
P61	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 10	25 220	Renouvellement
P62	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 11	1 340	Renouvellement
P63	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 12	360	Extension
P64	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 13	114	Extension
P65	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 29	34 650	Renouvellement
P66	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 30	385	Renouvellement
P67	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 31	2 190	Renouvellement
P68	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 32	1 025	Renouvellement
P69	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 33	410	Renouvellement
P70	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 34	2 230	Renouvellement
P71	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 35	2 480	Renouvellement
P72	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 36	8	Renouvellement
P73	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 37	980	Renouvellement
P74	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 38	240	Renouvellement
P75	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 39	1 535	Renouvellement
P76	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 40	3 780	Renouvellement
P77	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 41	5 100	Renouvellement
P78	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 42	8 090	Renouvellement
P79	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 43	1 350	Renouvellement
P80	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 44	5 030	Extension
P81	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 45	900	Extension
P82	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 46	2 230	Renouvellement
P83	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 47	57 610	Renouvellement
P84	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 51	1 940	Renouvellement
P85	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 52	1 980	Extension
P86	Port La Nouvelle	Portes et Roc de Millas	AW 145	3 110	Extension
P87	Port La Nouvelle	Métairie de Rivals	AW 53	12 730	Renouvellement
P88	Port La Nouvelle	Vergéli et la Tutie	AW 82	11 070	Renouvellement
P89	Port La Nouvelle	Vergéli et la Tutie	AW 83	3 880	Renouvellement
P90	Port La Nouvelle	Le Bouchet	AX 43	620	Renouvellement
P91	Port La Nouvelle	Le Bouchet	AX 44	860	Renouvellement
P92	Port La Nouvelle	Le Bouchet	AX 45	670	Renouvellement
P93	Port La Nouvelle	Le Bouchet	AX 46	290	Renouvellement
P94	Port La Nouvelle	Le Bouchet	AX 47	710	Renouvellement

Somme Port La Nouvelle

3900602 m²

CARRIERE LAFARGE-CIMENTS DE PORT LA NOUVELLE ET SIGEAN

N° d'ordre	Commune	Lieu-dit	N° de parcelle	superficie (m ²)	statut
S1	SIGEAN	Garrigue haute	F 03		
S2	SIGEAN	Garrigue haute	F 10	400 340	Renouvellement
S3	SIGEAN	Garrigue haute	F 11	270 080	Renouvellement
S4	SIGEAN	Garrigue haute	F 12	132 960	Renouvellement
S5	SIGEAN	Garrigue haute	F 13	24 620	Renouvellement
S6	SIGEAN	Garrigue haute	F 14	121 150	Renouvellement
S7	SIGEAN	Garrigue haute	F 15	69 000	Renouvellement
S8	SIGEAN	Garrigue haute	F 16	178 690	Renouvellement
S9	SIGEAN	Garrigue haute	F 19	19 200	Renouvellement
S10	SIGEAN	Garrigue haute	F 21	26 500	Renouvellement
S11	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1169	546 980	Renouvellement
S12	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1170	1 620	Extension
S13	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1171	9 940	Extension
S14	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1172	15 340	Renouvellement
S15	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1173	3 860	Extension
S16	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1174	2 380	Extension
S17	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1175	3 240	Extension
S18	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1176	1 520	Extension
S19	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1177	1 740	Renouvellement
S20	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1178	5 900	Extension
S21	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1179	14 280	Extension
S22	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1180	1 050	Extension
S23	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1184	8 450	Extension
S24	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1185	2 810	Extension
S25	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1188	220	Extension
S26	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1188	8 080	Extension
S27	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1189	24	Extension
S28	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1191	120	Extension
S29	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1192	7 475	Extension
S30	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1193	434	Extension
S31	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1194	620	Extension
S32	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1195	400	Extension
S33	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1196	6 330	Renouvellement
S34	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1197	2 690	Extension
S35	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1198	103 772	Renouvellement
S36	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1199	1 260	Extension
S37	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1200	320	Renouvellement
S38	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1201	1 210	Renouvellement
S39	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1202	1 550	Renouvellement
S40	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1203	500	Extension
S41	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1204	2 830	Extension
S42	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1205	360	Extension
S43	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1206	2 680	Extension
S44	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1207	1 460	Extension
S45	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1208	99	Extension
S46	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1209	2 260	Extension
S47	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1210	920	Extension
S48	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1211	720	Extension
S49	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1212	40	Extension
S50	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1213	2 530	Renouvellement
S51	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1214	1 100	Extension
S52	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1215	2 820	Extension
S53	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1216	3 500	Renouvellement
S54	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1217	137 195	Renouvellement
S55	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1218	3 350	Renouvellement
S56	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1219	8 790	Renouvellement
			G4 1220	10 050	Renouvellement

CARRIERE LAFARGE-CIMENTS DE PORT LA NOUVELLE ET SIGEAN

Annexe

N° d'ordre	Commune	Lieu-dit	N° de parcelle	superficie (m ²)	statut
S57	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1221	7 750	Renouvellement
S58	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1222	1 350	Renouvellement
S59	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1223	1 762	Renouvellement
S60	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1224	2 043	Renouvellement
S61	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1225	6 245	Extension
S62	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1226	666	Extension
S63	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1227	1 200	Extension
S64	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1228	17 820	Extension
S65	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1229	2 840	Extension
S66	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1234	163	Extension
S67	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1235	2 018	Extension
S68	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1236	1 940	Extension
S69	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1237	2 168	Extension
S70	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1249	1 775	Extension
S71	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1341	510	Extension
S72	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1420	1 620	Extension
S73	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1421	1 760	Extension
S74	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1422	1 560	Renouvellement
S75	SIGEAN	Las Coumbetos	G4 1874	24 750	Extension

Somme SIGEAN

2 257 299 m²

PROCES VERBAL DE RECOLEMENT

REFER : Code de l'Environnement – Livre V – Titre 1er

OBJET : Cessation partielle d'exploitation de carrière.

Carrière : carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de PORT LA NOUVELLE au lieu dit « Pla de Guiraud » sur les parcelles 148 et 149 de la section AV.

Exploitant : Société LAFARGE CEMENTS à PORT LA NOUVELLE.

Arrêté préfectoral d'autorisation : n° 2000-547 du 6 mars 2000

Notification de l'arrêt définitif sur les parcelles concernées: le 1 juillet 2008

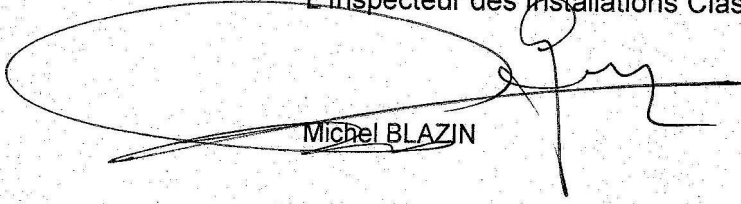
Nous soussigné, BLAZIN Michel, Inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, avons procédé le 2 juin 2008, à une visite des parcelles concernées de la carrière susvisée.

Eu égard à l'observation visuelle à laquelle nous avons procédé, ainsi qu'aux justificatifs fournis par l'exploitant, il ressort que les parcelles concernées par la demande d'abandon partiel ne font pas l'objet d'aucune extraction susceptible de porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement.

Conformément à l'article R 512-78 du Code de l'Environnement - Partie réglementaire - Livre V, à tout moment, même après la remise en état du site, le préfet peut imposer à l'exploitant, par arrêté pris dans les formes prévues à l'article R 512-31, les prescriptions nécessaires à la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement.

Carcassonne le - 9 JUIL. 2008

L'Inspecteur des Installations Classées


Michel BLAZIN